



Projet de recherche

Exploitation scientifique des bases de données pénitentiaires

Promoteur:
Charlotte VANNESTE

Chercheur¹:
Eric MAES

1 Objet de la recherche

Le projet “*Exploitation scientifique des bases de données pénitentiaires*” a pour objet la création de séries statistiques relatives à des indicateurs pénitentiaires de base (de 1980 à aujourd’hui) et l’utilisation de ces séries statistiques dans le cadre d’analyses scientifiques générales (analyses visant à détecter les tendances, comprendre les mécanismes sous-jacents qui commandent les évolutions observées, etc.). Il vise également à mettre en œuvre, dans ce domaine, des recherches scientifiques plus particulières, quantitatives et pertinentes au plan politique, notamment sous forme de simulations et/ou en utilisant d’autres méthodes de recherche quantitatives (analyses bivariées, analyse de régression multiple, etc.).

Bien que conçu comme un projet de recherche autonome, le projet présente également de nombreux points communs avec une série d’autres projets (voir schéma 1) développés au sein du Département de Criminologie (en particulier ceux qui portent sur la problématique de la surveillance électronique² et de la détention préventive³, le calcul de la peine⁴), ou auxquels le Département a collaboré (projet relatif aux (à la suppression des) courtes peines

¹ Samuel DELTENRE a également pris part à cette recherche, jusqu’au 30 septembre 2005 inclus.

² GOOSSENS, F., VANNESTE, CH. (promoteur), en collaboration avec MAES, E. et DELTENRE, S., *Onderzoek met betrekking tot het invoeren van het elektronisch toezicht als autonome straf* (rapport de recherche), Brussel/Bruxelles, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, octobre 2005, 204 p. + annexes.

³ DAENINCK, PH., JONCKHEERE, A., DELTENRE, S., MAES, E. et VANNESTE, CH. (promoteur), *Onderzoek inzake de voorlopige hechtenis, Analyse van de juridische mogelijkheden om de toepassing van de voorlopige hechtenis te verminderen/ Recherche sur la détention préventive, Analyse des moyens juridiques susceptibles de réduire la détention préventive* (rapport de recherche), Brussel/Bruxelles, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, 2004-2005, 369 p.

⁴ MAES, E. (i.s.m. DELTENRE, S. en VAN DEN BERGH, W.), *Strafbedcijfering en –uitvoering in België anno 2006. Analyse van de actuele praktijk en voorstelling van enkele alternatieve denkpistes* (onderzoeksnota, nr. 18), Brussel, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, 26 september 2006, 37p. + bijl.

- Note actualisée en janvier 2008 -

Votre personne de contact:

Eric Maes Assistant
eric.maes@just.fgov.be

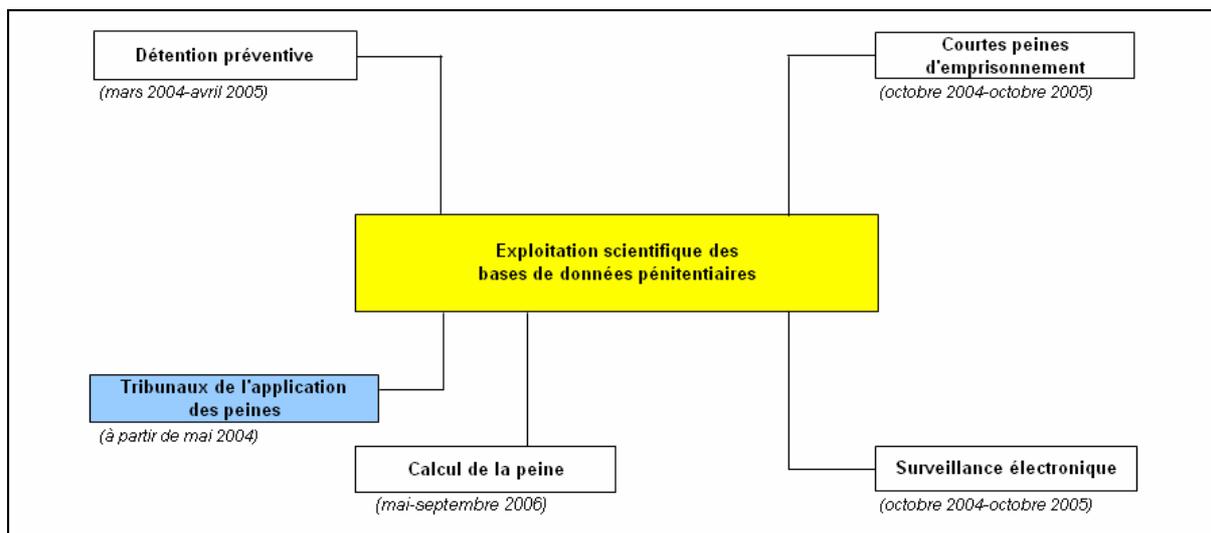
tél.: 02 208 40 59 - fax: 02 208 40 52

www.just.fgov.be



d'emprisonnement⁵). Ces projets interagissent les uns avec les autres dans la mesure où l'expertise acquise par le passé concernant l'analyse des données pénitentiaires a pu être utilement mise à profit dans le cadre des projets de recherche que nous venons de citer et où, inversement, ces nouvelles approches et les résultats obtenus ont eu une pertinence pour le développement du projet dont il est fait ici état. Qui plus est, le Département de Criminologie a également été chargé, dans le cadre du projet "*Exploitation scientifique des bases de données pénitentiaires*" de participer à l'étude menée sur la charge de travail de l'administration pénitentiaire et des futurs tribunaux de l'application des peines, ainsi qu'à l'étude relative à la mise en application (au point de vue quantitatif) des nouvelles procédures liées au statut juridique externe des détenus⁶. Ce dernier projet s'est développé au cours du temps pour devenir aujourd'hui un projet de recherche spécifique⁷.

Schéma 1: Aperçu du présent projet de recherche et des projets qui viennent s'y articuler



Il faut par ailleurs souligner que le projet de recherche "*Exploitation scientifique des bases de données pénitentiaires*" décrit ci-après s'inscrit dans la continuité du programme initial de recherche de l'INCC et, plus particulièrement, du volet relatif à la problématique de l'inflation pénitentiaire⁸ et de ses alternatives (notamment, le projet relatif à une "Analyse systémique de données statistiques")⁹. En lien avec quelques autres projets de recherche actuellement

⁵ KELLENS, G, JACOBS, A. (promoteurs), HODEIGE, R., *La suppression des courtes peines d'emprisonnement, Rapport final*, Université de Liège, Faculté de Droit, Services de Criminologie et de Droit pénal, octobre 2005, 83 p. + annexes.

⁶ Pour un premier exercice de simulation sur base des données pénitentiaires (année 2004), voir : MAES, E., *Proeve van werklasmeting van de toekomstige strafuitvoeringsrechtbanken. Een simulatie-oefening op basis van data in verband met de strafuitvoeringspraxis tijdens het jaar 2004*, (onderzoeksnota, nr. 17), Brussel, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, 13 december 2005 (met aanvulling d.d. 19 mei 2006: tabel in bijlage), 10p. + bijl.

⁷ Voir la description du projet: MAES, E. en VANNESTE, C., *Onderzoeksproject 'Productie en exploitatie van gegevens betreffende de toepassing van de wet houdende oprichting van strafuitvoeringsrechtbanken en de wet betreffende de externe rechtspositie van gedetineerden'* (beschrijving onderzoeksproject), Brussel, NICC, avril 2007, 8p - MAES, E. en VANNESTE, C., *Projet de recherche 'Production et exploitation des données relatives à l'application de la loi instaurant des tribunaux de l'application des peines et de la loi relative au statut juridique externe des détenus'*, avril 2007, 8p.

⁸ Voir notamment à cet égard également la publication suivante: VANNESTE, C. et VERHAEGHE, P., « Penitentiaire inflatie: kennis van het verschijnsel, de factoren die het proces beïnvloeden en mogelijke aanbevelingen », *Winket, Tijdschrift van de Federatie van Vlaamse Gevangenisdirecteurs*, 1998, n° 3, pp.17-24.

⁹ Voir à propos du programme de recherche: INCC, Département de Criminologie, *Présentation du département et des programmes de recherche*, INCC, Bruxelles, septembre 1999, p. 13-14.

- Note actualisée en janvier 2008 -

Votre personne de contact:

Eric Maes Assistant
eric.maes@just.fgov.be

tél.: 02 208 40 59 - fax: 02 208 40 52

www.just.fgov.be



développés au sein du Département de Criminologie (par exemple, le projet de recherche relatif à l'exploitation scientifique des données enregistrées dans SIPAR), le présent projet constitue – sans parler des analyses scientifiques antérieures portant sur des aspects secondaires très ponctuels, comme ceux relatifs au phénomène pénitentiaire (*infra*) – une concrétisation plus globale de l'exploitation des bases de données du secteur de la justice qui fut proposée par le passé.

2 Problématique et objectifs de recherche

2.1 Situation générale

Si, au sein du SPF Justice, c'est surtout au cours de ces dernières années que l'on a assisté à un important processus d'informatisation dans le contexte duquel plusieurs nouveaux systèmes de collecte informatisée de données ont vu le jour au sein de ses diverses composantes, le secteur pénitentiaire peut se targuer d'une assez longue tradition en la matière.

Le développement et l'implémentation de tels systèmes informatiques répondent à plusieurs objectifs. En premier lieu, la base de données pénitentiaires 'Greffes' actuellement en service est placée sous le signe du *suivi administratif* de la *situation de détention* de personnes incarcérées en prison. Elle peut également être utile, grâce à l'enregistrement de données pertinentes, à la *politique quotidienne* menée par les acteurs locaux ou depuis l'administration pénitentiaire centrale. Par ailleurs, les données enregistrées dans cette base de données se prêtent également à une *analyse* de la réalité pénitentiaire *d'avantage axée sur le long terme*. Si cet objectif requiert l'enregistrement, puis la production de statistiques, il nécessite également une exploitation scientifique, assortie éventuellement de traitements statistiques supplémentaires, ainsi qu'une contextualisation adéquate des tendances observées à travers l'analyse.

2.2 Objectifs et analyses possibles

Outre l'accroissement pur et simple des connaissances relatives aux divers aspects de l'exécution des peines en prison, l'exploitation scientifique des bases de données pénitentiaires - l'objet même du projet de recherche - vise également, de manière spécifique, à préparer et à soutenir des choix en matière de politique pénale, ainsi qu'à en évaluer les effets réels. L'information enregistrée dans la base de données pénitentiaires permet intrinsèquement une vaste gamme d'analyses potentiellement intéressantes.

D'une part, il s'agit de produire, puis d'analyser, des séries statistiques qui portent sur une série *d'indicateurs de base* comme, par exemple, le nombre d'incarcérations et son évolution, la population journalière moyenne, la durée de la détention (et leurs évolutions), mais également ce qui concerne l'application des modalités d'exécution des peines non privatives de liberté et les interruptions de peines (par exemple le congé pénitentiaire, la semi-liberté, la libération conditionnelle), la prévalence d' 'incidents' pénitentiaires (par exemple les évasions, les suicides), etc. En effet, un grand nombre de ces statistiques ne sont pas disponibles à

- Note actualisée en janvier 2008 -

Votre personne de contact:

Eric Maes Assistant
eric.maes@just.fgov.be

tél.: 02 208 40 59 - fax: 02 208 40 52

www.just.fgov.be



l'heure actuelle. Ainsi, depuis la dernière publication du Rapport annuel de la Direction générale des établissements pénitentiaires, qui remonte à l'année 2000, on peut dire qu'il n'y a pratiquement plus eu aucune donnée statistique établie, ni diffusée, si ce n'est à titre occasionnel (et donc pas systématique), en réponse à des questions parlementaires, par exemple.

D'autre part, les données pénitentiaires enregistrées peuvent, en principe, également servir de base pour soumettre à une analyse plus poussée des questions très spécifiques concernant la politique criminelle, ce qui permet, au moyen de simulations, d'évaluer par exemple *les effets* de modifications légales ou de réformes administratives. De tels exercices sont également particulièrement pertinents dans un contexte d'inflation carcérale. Le Département de Criminologie a acquis une certaine expérience en la matière¹⁰; au demeurant, cette expertise est toujours sollicitée et développée dans le cadre d'une série de missions de recherche subséquentes, portant sur des matières spécifiques, notamment la détention préventive et la surveillance électronique.

Il faut par ailleurs remarquer que la phase d'exécution des peines se situe au bout de la chaîne pénale, si bien que l'*input* qui intervient dans cette phase dépend des *processus* qui se produisent *au cours des* diverses *phases antérieures de l'administration de la justice pénale*. Pour mieux comprendre la manière dont se forme la population carcérale, il faut dès lors également explorer les bases de données disponibles à des étapes précédentes de la chaîne pénale. Il faut par ailleurs que les données pertinentes qui y sont stockées puissent être reliées avec les données pénitentiaires disponibles. En ce sens, on rejoint la notion d'« intégration verticale », s'inscrivant dans l'idée de statistiques criminologiques intégrées. Une telle finalité permet non seulement d'étudier plus en détail le « filtre pénal », à savoir le processus de transition à travers la chaîne pénale (que l'on peut visualiser sous la forme d'une structure pyramidale), mais également d'utiliser, par exemple, cette base pour mener une étude sur la récidive¹¹.

2.3 Conditions supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de la recherche

Pour pouvoir produire des séries statistiques et réaliser des analyses scientifiques appropriées, il convient de posséder, outre une certaine connaissance des résultats de la recherche criminologique pertinente en la matière, des compétences pour traiter adéquatement les fichiers de données et mener des analyses statistiques. À cet égard, il importe de pouvoir disposer à la source d'une *base de données* totalement cohérente sur le plan interne et utilisée de manière uniforme par ses divers utilisateurs (en l'espèce, les services de greffe des prisons). Si ce sont d'abord les services de la Direction générale des Etablissements

¹⁰ Voir, par exemple, à propos de la détention préventive: DELTENRE, S. et MAES, E., « Effectmeting van enkele mogelijke wetswijzigingen op het vlak van de voorlopige hechtenis », *Panopticon, Tijdschrift voor strafrecht, criminologie en forensisch welzijnswerk*, 2002, pp.196-211; DELTENRE, S. et MAES, E., « Overbevolkte gevangenen op de beklagdenbank. Kan een begrenzing van de duur van de voorlopige hechtenis effectief bijdragen tot een 'ontvolking' van onze gevangenen? », *Winket, Tijdschrift van de Federatie van Vlaamse Gevangenisdirecteurs*, 2002, n° 1, pp. 6-31; DELTENRE, S. et MAES, E., « Chronique de criminologie. Simulation de l'impact de quelques changements législatifs en matière de détention avant jugement », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 2004, pp. 83-117; DELTENRE, S. et MAES, E., « Pre-trial Detention and the Overcrowding of Prisons in Belgium. Results from a Simulation Study into the Possible Effects of Limiting the Length of Pre-trial Detention », *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, 2004, pp. 348-370.

¹¹ Ceci nécessite toutefois l'existence d'une variable clé commune à toutes les bases de données mises en relation (pour identifier concrètement les dossiers et/ou les personnes), ce qui n'est pas (toujours) le cas à l'heure actuelle.

- Note actualisée en janvier 2008 -

Votre personne de contact:

Eric Maes Assistant
eric.maes@just.fgov.be

tél.: 02 208 40 59 - fax: 02 208 40 52

www.just.fgov.be



Pénitentiaires (DG E^{PI})¹² eux-mêmes qui exercent ce contrôle au niveau central (= le principe de 'l'intégration horizontale'), il est toutefois également conseillé, pour garantir une bonne compréhension au niveau de l'interprétation des résultats, qu'il n'y ait, entre les différents services qui produisent la statistique ou y ont recours, pas la moindre ambiguïté quant à la manière dont *sont définis les divers concepts* (= l'idée d' 'intégration interne').

Si jadis, il est parfois apparu, en matière de statistiques pénitentiaires, qu'une même question débouchait sur la production de chiffres différents, cette différence tenait essentiellement à la nature de la base de données sur laquelle se basait le traitement statistique et à l'absence d'explications claires quant aux concepts utilisés. En ce qui concerne le premier aspect, tant la DGEP&M que des équipes de recherche déterminées, dont l'INCC, ont eu recours initialement à des extractions de la base de données, telle qu'elle est utilisée quotidiennement par ceux qui sont responsables de l'enregistrement (personnel de greffe), en d'autres termes, à des extractions de ce que l'on appelle la 'base de données de production'. Un tel procédé fait courir le risque de générer plusieurs résultats différents, puisque l'on travaille sur base de fichiers de données que l'on a extrait de la base de données à des moments différents. Les résultats obtenus sont donc influencés par les corrections qui ont été apportées, dans l'intervalle, aux données enregistrées dans les bases de données (ainsi, la découverte d' 'alias' peut donner lieu, à un moment donné, à la fusion de dossiers, avec pour conséquence que le comptage de ceux-ci donnera à l'évidence un résultat différent selon qu'ils ont été comptabilisés avant ou après ce regroupement). Par ailleurs, ce type de problème se pose également lorsqu'on n'a pas établi clairement, au préalable, quelles seront les définitions utilisées, ni quelle sera l'implication de cette absence de précision sur la méthodologie utilisée. Les exemples sont légion en la matière, mais les plus représentatifs sont notamment les questions portant sur la définition de la notion de 'prévenu', de 'population journalière' pénitentiaire, ou encore, sur le concept d' 'évasion'.

Partant de ces constats antérieurs, le projet de recherche ne se focalise dès lors pas uniquement sur la simple analyse des statistiques pénitentiaires fournies ; il s'attache aussi d'emblée à une révision approfondie de l'ensemble du processus de production lui-même de la statistique pénitentiaire. Les activités menées dans le cadre du projet de recherche, et qui exigent également une collaboration poussée entre différents services (INCC, DG E^{PI}, Service d'encadrement ICT), portent dès lors à la fois sur la conceptualisation intrinsèque de la statistique (détermination des unités de comptage, définition précise des indicateurs, etc.), la programmation technico-informatique d'outils adéquats pour la production de la statistique et enfin, l'analyse scientifique ultérieure (contextualisation, interprétation) des séries statistiques produites.

¹²Antérieurement Direction générale d'Exécution des Peines et Mesures.

3 Méthodologie

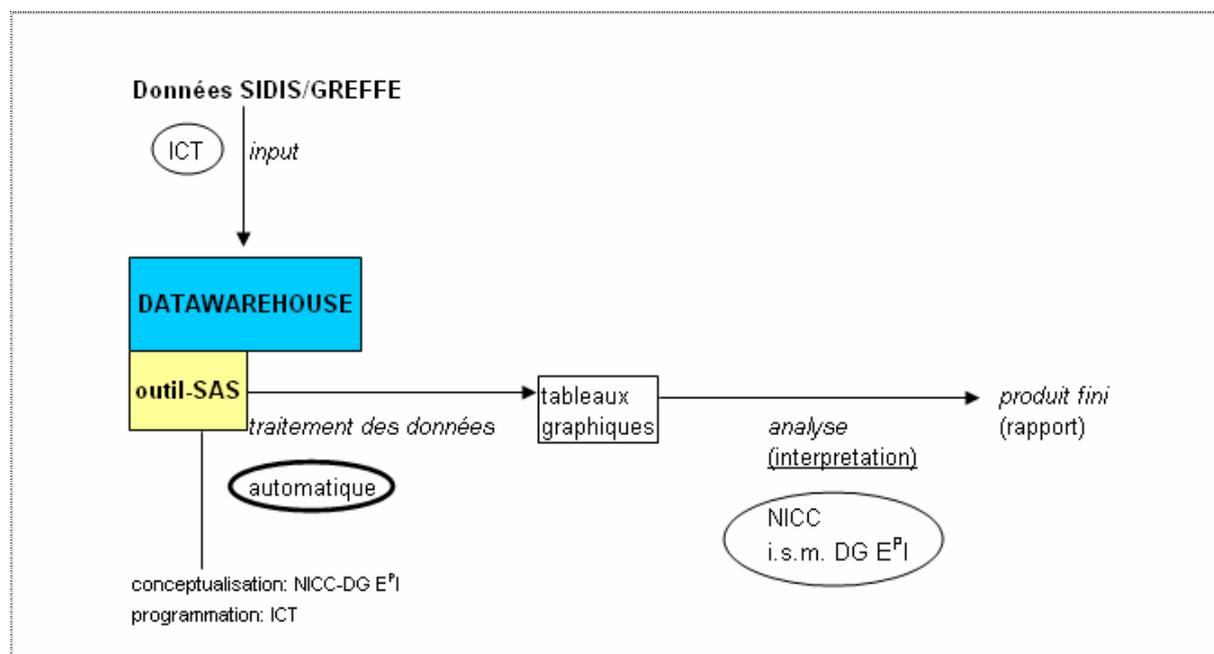
3.1 Connaissance du processus de production des données

L'exploitation scientifique de tout fichier informatisé de données suppose bien sûr l'acquisition d'une connaissance approfondie du processus de production des données enregistrées. Comme précisé ci-dessus, nous avons par le passé déjà acquis une certaine expertise en la matière. En outre, durant la première phase exploratoire du présent projet, l'équipe de recherche a également participé à quelques séances d'information ponctuelles. Ceci n'empêche que la connaissance du processus de production des données participe d'un processus permanent. En effet, plus la conceptualisation intrinsèque de la statistique à développer – qui, au demeurant, est le fruit d'une étroite collaboration entre les divers services concernés – prend forme, plus la poursuite du développement des connaissances concernant le processus de production gagne en importance.

3.2 Création des conditions supplémentaires pour produire des données statistiques solides

Le processus de production et d'analyse, dont il est question plus haut, se déroule en plusieurs phases (voir schéma 2), et porte notamment sur les aspects suivants : input des données et contrôle de la qualité, conceptualisation intrinsèque de la statistique à établir, production de la statistique, interprétation et contextualisation des résultats.

Schéma 2: Processus de production et d'analyse de la statistique pénitentiaire



Un aspect important à cet égard est que, pour remédier à une série de problèmes rencontrés dans le passé, l'on a, dans le cadre du projet de recherche, résolument opté pour la création

- Note actualisée en janvier 2008 -

Votre personne de contact:

Eric Maes Assistant
eric.maes@just.fgov.be

tél.: 02 208 40 59 - fax: 02 208 40 52

www.just.fgov.be



d'un « *datawarehouse* » (au lieu de travailler à partir de la base de données de production proprement dite), comme ce fut le cas lors de la confection de la statistique des condamnations¹³. Ce *datawarehouse* est, en principe, régulièrement alimenté par les données issues de la base de données production, qui fait l'objet d'un contrôle de qualité, suivi, le cas échéant, d'éventuelles mesures de correction. Cette façon de faire présente une plus grande transparence et permet à l'utilisateur d'obtenir toujours les mêmes résultats.

La fréquence avec laquelle des données provenant de la base de données production sont encodées dans le *datawarehouse* dépend en partie des besoins des utilisateurs. Là où, pour une analyse scientifique de la statistique davantage axée sur le long terme, un input annuel des (nouvelles) données pourrait suffire, il vaut sans doute mieux, pour l'utilisation de la statistique à des fins de gestion, disposer plus fréquemment de nouvelles données. L'objectif est en tout cas de reproduire la statistique à partir de l'année 1980, pour qu'à l'avenir des données chiffrées obtenues selon une même méthodologie - déterminée à l'avance - soient disponibles. Autrement dit, cette méthode garantit l'utilisation d'unités de comptage identiques, définies de manière uniforme. Elle permet en outre que les divers concepts reçoivent le même contenu (par exemple les notions de 'prévenu', d' 'évasion', ...), que l'on opère, de manière identique, des regroupements en catégories plus vastes (par exemple au niveau des groupes d'infractions, des groupes d'âge), etc.

Pour la production de la statistique elle-même, on a également développé, outre la construction d'un *datawarehouse*, un outil SAS qui permet de manière simple, extrêmement conviviale et pratiquement automatique (car préprogrammée) de produire et de visualiser les données statistiques demandées. Cet outil est a été élaboré par phases et se composera de plusieurs modules. A l'occasion du passage à une nouvelle version de SAS (SAS 9), les dimensions et variables développées pour la précédente version (SAS 8) ont à nouveau été reconstruites (via 'SAS Information Map Studio'). Pour l'élaboration des tableaux et graphiques il sera fait usage de 'SAS Web Report Studio'; une session de deux jours formation a été organisée à ce propos pour les personnes directement concernées.

3.3 Élaboration d'un premier ensemble de modules

Le premier module élaboré dans le cadre du développement de l'outil SAS, porte sur l'indicateur 'Écrous'. Alors que sa conceptualisation intrinsèque a été élaborée par les chercheurs du Département de Criminologie de l'INCC, en collaboration avec la DG E^PI), la collaboration du Service d'encadrement ICT a été sollicitée pour son développement technico-informatique.

D'un point de vue conceptuel, on utilise dans ce module deux unités de comptage, avec, d'une part, le nombre d'écrous et, d'autre part, le nombre de détenus écroués¹⁴. Sur le plan de la

¹³ Un *datawarehouse* (ou entrepôt de données) peut se définir comme une base de données centrale dans laquelle sont sauvegardées des données provenant éventuellement de plusieurs bases de données et à partir de laquelle on peut générer des statistiques et des rapports. Il suppose également que les données soient préalablement 'nettoyées' suivant des règles qualitatives préétablies.

Voir pour un exposé plus détaillé: DE PAUW, W., DELTENRE, S., HENDRICKX, C. et WILLEMS, M., « Tien jaar veroordelingsstatistiek », *Panopticon*, 2004, n° 4, pp. 82-92 ; WILLEMS, M, DELTENRE, S., HENDRICKX, C. et DE PAUW, W., « Dix années de statistiques relatives aux condamnations », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 2004, n° 11, pp. 1029-1046.

¹⁴ En effet, un même détenu peut être écroué plusieurs fois dans un même laps de temps.

- Note actualisée en janvier 2008 -

Votre personne de contact:

Eric Maes Assistant
eric.maes@just.fgov.be

tél.: 02 208 40 59 - fax: 02 208 40 52

www.just.fgov.be



dimension temporelle, on peut étudier l'évolution du nombre d'écrous/du nombre de détenus sur une base journalière, hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle et annuelle. Qui plus est, on peut opérer d'autres subdivisions en fonction d'un certain nombre de variables socio-biographiques et juridiques ou pénitentiaires, c.-à-d. au niveau : du sexe, de la nationalité, de l'âge (au moment de l'écrou), du lieu d'écrou, ainsi que de la situation légale (au moment de l'écrou).

Respectant les mêmes dimensions de temps et autres spécifications que pour le module "Écrous", de nouveaux modules ont depuis été développés qui portent sur la "Population", les "Libérations" et les "Évasions" (en ce compris l'insertion des extractions de données correspondantes dans le *datawarehouse*).

3.4 Exploitation des données

Comme on l'a déjà évoqué, l'objectif ultime du projet va cependant au-delà de la simple production de données statistiques. Il s'agit notamment de mettre au jour, sur base de séries statistiques, certaines tendances dans le développement des indicateurs visés, de contextualiser et d'interpréter les évolutions esquissées, de rechercher les mécanismes sous-jacents qui sont déterminants pour les évolutions observées (le cas échéant, en recourant à des techniques d'analyse multivariée) ainsi que d'analyser, via des simulations, les effets de modifications légales ou politiques, par exemple.

Ces différentes perspectives ne peuvent se comprendre que dans le cadre du projet lui-même qui, par définition, est un projet à durée indéterminée. Le champ de la recherche présuppose, en effet, un contrôle permanent de la pratique d'exécution des peines en prison (sous l'angle scientifique, cette approche nécessite au minimum une actualisation annuelle). Bien que cette activité scientifique ne coïncide pas nécessairement – rarement sans doute – avec l'agenda utilisé dans le cadre du processus décisionnel politique, cela ne signifie en aucun cas que l'on ne pourrait tirer aucune pertinence politique du projet. Il s'agit au contraire de développer des connaissances dans un domaine spécifique de la politique criminelle, dont l'accumulation ouvrira, à plus long terme, des perspectives pouvant être directement utiles pour définir, et éventuellement corriger, la politique criminelle.

4 **Organisation et comité d'accompagnement du projet**

La proposition de recherche a été approuvée, respectivement, fin mars 2004 et fin mai 2004 par le Directeur général de la Direction générale Exécution des Peines et Mesures et par la Ministre de la Justice, L. ONKELINX. Le projet de recherche revêt un caractère permanent.

Actuellement, la recherche est menée par Eric MAES, assistant au sein du Département de Criminologie, sous la direction de Charlotte VANNESTE, chef du Département de Criminologie.

Un comité d'accompagnement a été constitué pour suivre le projet de recherche. Au moment de sa constitution, il se composait des membres suivants, actifs au sein du SPF Justice: Mme

- Note actualisée en janvier 2008 -

Votre personne de contact:

Eric Maes Assistant
eric.maes@just.fgov.be

tél.: 02 208 40 59 - fax: 02 208 40 52

www.just.fgov.be



Monique BEUKEN (conseillère, Cellule stratégique de la Ministre de la Justice), Mme Maïté DE RUE (conseillère, Cellule stratégique de la Ministre de la Justice), M. John VANACKER (Directeur général, Direction générale Exécution des Peines et Mesures), M. Samuel DELTENRE (Direction générale Exécution des Peines et Mesures), M. Willy VAN DEN BERGH (Service inspection greffe, Direction générale Exécution des peines et Mesures), Mme Elisabeth DE ROO (conseillère générale Service d'encadrement ICT), M. Chris HENDRICX (Service d'encadrement ICT), Mme Laure-Anne HOLEMANS (expert Service d'encadrement ICT), M. Walter DE PAUW (représentant de la Cellule "Statistique condamnations" du Service de la politique criminelle) et M. Vincent CAMBIER (représentant Casier judiciaire central, Direction générale de l'Organisation judiciaire).

À titre occasionnel, d'autres personnes peuvent également, suivant la thématique abordée lors des réunions du comité d'accompagnement, être invitées à participer à ces réunions (comme, par exemple, des membres des commissions de libération conditionnelle). Du reste, l'objectif à terme est également d'élargir le comité d'accompagnement à un certain nombre d'experts étrangers, spécialistes en statistique pénitentiaire, à savoir de France et des Pays-Bas.

5 Publications pertinentes

VANNESTE C., en collaboration avec DELTENRE S., DETRY I., GOEDSEELS E., JONCKHEERE A. et MAES E., « De la production à l'exploitation statistique: l'intervention scientifique dans tous ses états », in VESENTINI F. (dir.), *Les chiffres du crime en débat. Regards croisés sur la statistique pénale en Belgique (1830-2005)*, Bruxelles, Academia-Bruylant, 2005, pp. 193-216.

* * *

- Note actualisée en janvier 2008 -

Votre personne de contact:

Eric Maes Assistant
eric.maes@just.fgov.be

tél.: 02 208 40 59 - fax: 02 208 40 52

www.just.fgov.be

